

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18190 / 100433
Val'Heure SA, 1347 Le Sentier
atelier mécanique (décolletage, tournage, fraisage).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)
- 11-18195 / 100103
Cafag SA, 1700 Fribourg
secteur: emballage et thermoformage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H, 9 F
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-18229 / 100483
Medtronic Europe Sàrl, 1131 Tolochenaz
tout le secteur de la production du site.
besoin urgent
150 H, 150 F
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-18322 / 100723
Crema S.A., 1052 Mont-sur-Lausanne
conditionnement.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
18 H
13.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18230 / 101591
CorTech Succursale de LVMH Swiss Manufactures SA, 2952 Cornol
usinage et polissage automatique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-18337 / 101641
A. Berger et Co, 2800 Delémont
atelier de décolletage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.06.2011–31.05.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18324 / 100723
Cremo S.A., 1052 Mont-sur-Lausanne
traitement thermique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
13.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)
- 11-18325 / 100723
Cremo S.A., 1052 Mont-sur-Lausanne
service d'entretien.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
13.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 11-18232 / 100644
Alumni SA atelier de chromage dur, 1023 Crissier
département de chromage dur et installation de traitement des eaux.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

31 mai 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail